



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, par madame Judith Saint-Louis, présidente d'élection, QUE :

1. Le poste suivant est ouvert aux candidatures : **Poste de conseillère ou conseiller # 1**
2. Toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

**28 octobre 2022 au 11 novembre 2022
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30**

**À NOTER
que le vendredi 11 novembre 2022
le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30
de façon continue**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à ce poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates et heures suivantes :

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 4 décembre 2022, de 12 h à 20 h**

Jour du scrutin : **Dimanche 11 décembre 2022, de 10 h à 20 h**

4. Madame Manon Desloges a été nommée secrétaire d'élection et a été désignée comme adjointe pour recevoir les déclarations de candidature en mon absence. (le cas échéant).

5. Vous pouvez me joindre ou joindre l'adjointe désignée à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et aux numéros de téléphone suivants :

Présidente d'élection 88, chemin Masson Lac-Masson (Québec) J0T 1L0 Tel. : 450 228-2543 p. 224	Adjointe 88, chemin Masson Lac-Masson (Québec) J0T 1L0 Tel. : 450 228-2543 p. 238
---	--

6. Des informations pertinentes au processus électoral peuvent être consultées sur le site Internet de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au www.lacmasson.com.

Donné à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 12 octobre 2022.

Judith Saint-Louis
Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 12 octobre 2022 l'avis public ci-haut dans le journal Accès Le Journal des Pays-d'en-Haut, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 par le conseil municipal et au règlement # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 par le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, sur le site Internet municipal et en avoir affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville à cette même date.